

Liminaire CSAL de la Haute-Garonne le 8 juin 2026

Monsieur le président,

Alors que les crédits de guerre s'envolent (36 milliards de budget militaire supplémentaire viennent d'être décidés pour atteindre 449 milliards d'euros d'ici 2030) et que les 500 plus grosses fortunes de France atteignent 41 % du PIB, le 1^{er} ministre annonce que les caisses de l'État sont vides et que les 6 milliards d'économies annoncés début mai ne vont pas suffire !

À l'aune des débats à venir sur les projets de loi de finances, il faut souligner que les taux d'intérêt ont tendance à la hausse, ce qui renchérit la dette et les emprunts nécessaires pour financer notre protection sociale. Il faut aussi rappeler que, depuis des années, ce sont toujours les mêmes qui supportent l'ajustement. Il n'est pas envisageable que ce soit, encore et toujours, le cas. La réduction du déficit public ne doit pas reposer sur celles et ceux qui n'ont déjà plus de marge.

Le 13 mai 2026, l'INSEE a annoncé un taux d'inflation à 2,2 % sur un an. Le refus du gouvernement de revaloriser d'autant le point d'indice sonne le glas du modèle salarial de la Fonction publique. La revalorisation automatique du SMIC à 1 867,02 € au 1^{er} juin 2026 (+ 2,41 %), annoncée le jour même par le ministre du Travail Jean-Pierre Farandou, sans le moindre « coup de pouce » et surtout sans revalorisation du point d'indice, pourrait précipiter plus de 700 000 agent·es publics sous le salaire minimum interprofessionnel. Soit un doublement en six mois du nombre d'agent·es publics dont la grille indiciaire est rattrapée par le SMIC. Ce n'est pas un accident statistique. C'est le résultat assumé d'un choix politique celui de trois années consécutives de gel du point d'indice, le refus du gouvernement d'ouvrir une véritable négociation salariale intégrant la refonte des grilles indiciaires, le mépris affiché pour les organisations syndicales auxquelles ne sont proposées que de simples réunions de travail qui ne débouchent sur rien. La sphère gouvernementale ne se contente plus de laisser dériver les salaires : elle organise, méthodiquement, l'alignement de la Fonction publique sur le SMIC. La situation n'est ni inéluctable, ni technique, ni budgétaire. Elle est politique. Des milliards ont pu être trouvés pour être dédiés à la guerre, à des armes de destruction massive, qui seront à termes détruites. Cela participe à l'économie parasitaire, alors que l'augmentation générale des salaires profiterait très largement à la consommation des ménages et donc à l'économie du pays. Tous les économistes s'accordent à le dire. Mais, en matière de politique sociale, salariale, d'amélioration des conditions de travail et globalement pour les services publics, dont la Fonction publique et la DGFIP, c'est la disette !

La CGT exige donc :

- une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice pour rattraper le décrochage cumulé sur les années antérieures (perte estimée à - 19,5 % en pouvoir d'achat indiciaire depuis 2010 et - 13 % depuis 2017) et compenser le choc inflationniste 2026.
- L'indexation du point d'indice sur l'inflation à l'instar du mécanisme légal qui protège le SMIC. La Fonction publique ne peut pas être la seule du pays dont les rémunérations ne sont pas indexées.

Pour le dernier CSAL de M. Perrin, nous aurions souhaité sa présence car nous avons des choses à lui dire avant son départ.

Tout d'abord, que nous n'avons pas oublié le 1^{er} avril 2019, date à laquelle le directeur régional assignait 40 collègues et les secrétaires des organisations syndicales devant le tribunal administratif, en référé. Depuis le 28 janvier 2019, un mouvement d'ampleur dans le département avait conduit les collègues à une mobilisation inédite en Haute-Garonne. Durant deux mois, ils se sont relayés sur des piquets de grève pour exprimer leur rejet des plans Darmanin et Dussopt, projets de liquidation respective de la Fonction publique et de la DGFIP. La seule réponse apportée par le directeur et la DG a été une criminalisation de l'action syndicale et l'action des collègues. Nous n'avons pas oublié !

Nous n'oublions également pas la signature d'une convention de partenariat avec l'institut catholique de Toulouse, en avril 2024. Alors que nous avons dû suivre le stage laïcité comme l'ensemble des agents de la DGFIP, notre directeur publie sur l'Ulysse local cette information, avec à l'appui de belles photos de croix et d'icônes religieuses. Nous espérons que monsieur Perrin évitera de marcher trop souvent sur la voie romaine au côté de Jean-Claude Martinez et des fantômes de Jean Raspail et de Dominique Venner.

Toujours à l'actif (ou plutôt au passif) de M. Perrin, honte à la DRFiP 31 qui, sous couvert de « *respect du droit de l'urbanisme* » et de préjudice aux « *administrés qui respectent la réglementation* », se joint avec ferveur et visiblement fierté aux attaques contre les logements de fortune de celles et ceux qui tentent par tous les moyens de fournir un toit au-dessus de leurs têtes à leurs foyers. Hasard du calendrier ? Une publication sur Ulysse qui survient au même moment que l'adoption en première lecture d'une proposition de loi de la droite sénatoriale sur les moyens de lutte contre la « cabanisation » : démolitions d'office accélérées, allongement des délais de prescription, restrictions des raccordements aux réseaux... La CGT Finances publiques 31 dénonce cette marginalisation, de fait, des plus précaires et regrette cette publication de circonstance, au ton nauséabond. Dans un contexte de tensions sur le marché immobilier toulousain, de régression du logement social et où la pauvreté est à son apogée dans le pays, tirer sur l'ambulance est plus facile que de mettre en place une lutte de résorption de la pauvreté.

Dernier évènement, l'inauguration de la nouvelle cité administrative de Toulouse par le premier ministre illégitime Lecornu auquel nous avons dû faire terriblement peur puisqu'il a annulé sa participation à la cérémonie et est rentré à Paris sans venir nous voir. En effet, le petit comité d'accueil, prévu à ce dernier, par quelques collègues qui avaient quelques revendications à lui exprimer a provoqué un fort émoi auprès de nos autorités et directeurs. Nous avons dû avoir une dizaine de fois les renseignements territoriaux au téléphone et M. Perrin a dû nous contacter au moins 5 à 6 fois pour nous dissuader de tenir ce comité d'accueil. Là encore, on a eu l'impression d'être de dangereux criminels...

« *Chaque homme politique a eu sa part d'ombre, voyez la décoration du président Mitterrand par Pétain de l'ordre de la Francisque...* », nous a argué le préfet Durand lorsque nous nous sommes émus du choix très polémique de Michel Debré comme éponyme de la nouvelle cité. Pourtant M. Debré, résistant, homme politique ayant exercé toutes les fonctions, un des rédacteurs de la très présidentielle constitution de la V^{ème} république, a vu sa brillante carrière entaché de choix que nous réprouvons. Partisan de l'Algérie française, il organisa dans un réflexe colonial la déportation en métropole, parfois comme main d'œuvre servile, d'enfants réunionnais alors qu'il avait été parachuté comme député de l'île. Il s'est farouchement opposé à la loi Veil dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse, ainsi qu'à la loi Badinter abolissant la peine de mort. Vous comprendrez l'émoi des collègues de la cité administrative qui n'ont pas été consultés quant au choix du nom de la nouvelle cité. Nous craignons que la fameuse part d'ombre de cet homme d'un autre temps, écrivant que le fonctionnaire est : « *un homme de silence, il sert, il travaille et il se tait.* », ne recouvre la cité. Nous réclamons donc un référendum des salarié·es, ou pourquoi pas des toulousain·es, afin que la démocratie permette de choisir un nom plus consensuel dont les citoyen·es pourront s'enorgueillir.

Pour conclure sur ce sujet, nous avons appris que le préfet Durand quittait son poste le 29 juin prochain. Notre directeur était présent lors de l'audience que le préfet nous avait accordé la veille de l'inauguration de la Cité. Ce dernier avait pris un engagement concernant la candidature de la cité administrative de Toulouse à l'expérimentation d'une formation spécialisée de site. Nous espérons qu'avant de partir, M. Perrin et le préfet Durand passeront le message au nouveau préfet, M. Rigoulet-Roze.

À la DGFIP, les missions supplémentaires continuent d'affluer sans les emplois correspondants. Après les retours de la mensualisation, la poursuite de l'encaissement des chèques, un accueil de campagne IR de plus en plus dense du fait de la réduction des heures d'ouvertures, le débordement téléphonique

sans moyens humains, dans des locaux souvent inadaptés, la facturation électronique, la prime carburant, les contrôles sur la TIPP... Toutes ces missions, considérées par les directions comme accessoires, ne se réalisent pas toutes seules et pèsent au quotidien sur l'organisation des services. Les agents n'en peuvent plus, les arrêts de maladies se multiplient, les tensions dans les services aussi. Les suicides et tentatives de suicide se poursuivent dans notre administration (2 suicides et 12 tentatives de suicides recensés à ce jour) mais les directions locales et nationales continuent à faire comme si de rien n'était.

Enfin, nous demandons à la direction de nous transférer les courriels par lesquels elle a communiqué avec les responsables de service à la suite des préconisations de la Formation spécialisée concernant les services du SIP Cité (délibération relative aux "locaux aveugles") et du CGF Justice. En effet, les retours que nous en ont fait les personnels de ces deux services nous laissent à penser que votre communication a été pour le moins partisane, voire orientée.

Concernant l'ordre du jour de ce CSAL, nous avons lu avec attention les documents :

S'agissant du procès verbal, nous avons constaté qu'il sentait un peu la naphtaline, puisqu'il concerne une instance du 22 mai 2025. Pourquoi tant de temps pour la rédaction de ce PV ?

Pour ce qui concerne le point sur les huissiers des Finances publiques « en contexte RGP », force est de constater que pas une ligne ne nous éclaire justement sur ce contexte de responsabilité des gestionnaires publics par rapport à l'activité propre des huissier-es.

Les documents qui exposent la création du service départemental des impôts fonciers (et donc la suppression des quatre CDIF du département) sont de la première à la dernière ligne rédigés au conditionnel, il est donc difficile d'en déduire quoi que ce soit. Il y est question de diverses « réunions » et de « groupes de travail », dont les représentant-es des personnels ne sont destinataires d'aucun compte rendu.

La justification de diminution de l'offre d'accueil téléphonique au service des recettes non fiscale en Haute-Garonne est un grand moment d'humour ou de mauvaise foi. On peut y lire la phrase mémorable suivante : « *La relation téléphonique serait de faible valeur ajoutée dans des procédures de RNF qui doivent nécessairement se traduire par un écrit* ». Les SIE, SIP, SPF, trésoreries amendes multiplient les plateformes d'appels sur tout le territoire au motif que l'accueil téléphonique est plus efficient que l'accueil physique (c'est en tous cas ce que vous nous avez vendu ces dix dernières années) et, pour les RNF, cet argument ne marche pas ? Un argument qui sert une semaine dans un sens et la semaine suivante dans l'autre. Pour faire dans la même veine des références cinématographiques que le secrétariat général, dont la nouvelle marotte est la superproduction promotionnelle pour Alizé (dont, entre parenthèses nous serions curieux de connaître le coût en droit d'images), nous citerons Bernard dans Les bronzés font du ski « *Te casse pas j'ai compris* ».

Cerise sur le gâteau, la lecture du bilan de l'évaluation professionnelle 2024 nous renvoie au règlement militaire bien connu :

- Article 1 : le chef a toujours raison.
- Article 2 : si le chef a tort, l'article 1 s'applique.

Avec cette règle, toutes les argumentations sont imparables. Le constat des élus en CAP de la CGT Finances Publiques, c'est que, comme les années précédentes, beaucoup d'évaluateurs n'ont toujours pas compris l'exercice et ne lisent pas les guides. Ils ont pris note de la volonté de la direction générale d'apporter du soin et des améliorations à l'évaluation, même si elle avoue se sentir démunie vis-à-vis de certaines directions. La DG a assuré aux représentantes des personnels avoir fait ce qui était nécessaire : guide, webinaires, formations... et a précisé que « *Nous ne pouvons pas être derrière chaque évaluateur.* », il semblerait donc que l'élève n'écoute plus le maître et que la DG semble dépassée par le pouvoir de certain-es responsables locaux.